

Symposium sur les droits linguistiques

L'AJEFNB ORGANISE UN SYMPOSIUM

L'AJEFNB est très occupée ces jours-ci ! Elle s'affaire à organiser un *Symposium sur les droits linguistiques*, qui aura lieu au cours de la prochaine année. Ce *Symposium* vise à réunir les organismes et intervenants concernés afin d'étudier le régime d'égalité linguistique du N.-B. à la lumière de la jurisprudence récente de la Cour suprême du Canada. L'AJEFNB souhaite perfectionner son projet de *Code des droits linguistiques* inclus dans un document produit par l'Association en mars 1999, intitulé *Proposition en vue de la mise à jour de la législation linguistique au Nouveau-Brunswick*.

Contrairement à ce qui s'est passé au fédéral, la législation linguistique du N.-B. n'a pas, à toute fin pratique, changé depuis l'entrée en vigueur, en 1969, de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* et, en 1981, de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*. Cette situation persiste malgré la publication de plusieurs rapports, dont le rapport Poirier-Bastarache de 1982, et malgré l'émergence de nouvelles obligations constitutionnelles prévues dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'Association est d'avis qu'une mise au point s'impose.

Le comité organisateur du *Symposium* est présidé par Martin Lamoureux, qui est appuyé d'Andrew Bell, de Gérard Snow et de Serge Rousselle. L'Association bénéficie des services de Manon Lavoie, étudiante en droit, pendant une période de huit semaines. Manon appuie les membres du comité organisateur tant sur le plan administratif qu'organisationnel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2000 de l'Association a eu lieu à Bathurst, le 6 mai dernier, au club de golf *Gowan Brae*. Les assises étaient suivies d'un souper au homard — le président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, **Basile Chiasson**, a prononcé quelques mots, ainsi que notre président sortant, **Serge Rousselle**. Son allocution a porté sur le dossier des services de la Gendarmerie Royale du Canada dans le Nouveau-Brunswick. L'Association tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, au succès de cette journée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2000-2001

Votre Conseil d'administration n'est plus le même ! **Luc Desjardins** demeure le président pour une autre année et **Serge Rousselle** en demeure le président sortant. Les régions de la province sont représentées par : **Andrew G. Bell** (*Kent-Miramichi*), **Denis Boudreau** (*Péninsule acadienne*), **Louis-Philippe Denis** (*Fundy*), **Jean-Guy Henry** (*Chaleur*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **Harold Michaud** (*Westmorland*), **Marylène Pilote** (*Madawaska*), **Lyne Thériault** (*Victoria-Carleton*) et **Nathalie Thibault** (*Fredericton*). Représentant les diverses composantes de l'École de droit de l'Université de Moncton sont **Martin Lamoureux** (*corps professoral*), **Natalie LeBlanc** (*communauté étudiante*) et **Gérard Snow** (*CTTJ*). Les comités permanents sont présidés par **Charles Gervais** (*secrétariat*) et **René Arseneault** (*assises annuelles*). Le dévouement de ces personnes ne passe pas inaperçu et l'Association les remercie sincèrement.

Le Bureau de direction est maintenant composé de **Luc Desjardins** (*président*), de **Serge Rousselle** (*président sortant*), de **Charles Gervais** (*vice-président*), de **Martin Lamoureux** (*trésorier*) et de **Andrew Bell** (*secrétaire*).

RESPONSABLES DE DOSSIERS

Les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB se partagent les dossiers et les divers projets de la façon suivante :

- **Éducation** : Luc Desjardins et Serge Rousselle
- **GRC** : Serge Rousselle
- **Immobilier** : sera décidé au prochain CA
- **Incarcération** : Marylène Pilote
- **Magistrature** : Luc Desjardins
- **Publication des arrêts** : sera décidé au prochain CA
- **Recrutement** : Harold Michaud

- **SAANB - Forum de concertation** : Luc Desjardins et Serge Rousselle comme remplaçant
- **Services juridiques** : sera décidé avant le prochain CA
- **Symposium sur les droits linguistiques** : Martin Lamoureux

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu les 9 et 10 septembre prochains, dans la région de Kent. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part **avant** la réunion.

DOSSIERS DE REVENDICATION

Éducation — L'AJEFNB souhaite ardemment que la nouvelle loi sur l'éducation qui sera adoptée au cours des prochains mois respecte les exigences de l'article 23 de la *Charte*. Vous vous souviendrez qu'un livre vert, qui ignorait complètement ces exigences, avait été déposé l'hiver dernier par le gouvernement Lord. Depuis, le comité Crossman a rendu son rapport. La nouvelle loi est donc prévue pour l'automne. C'est un dossier à suivre.

Magistrature — L'Association surveille de près la nomination de juges aux différents tribunaux de la province afin de s'assurer que les personnes nommées puissent s'exprimer en français. À l'heure actuelle, l'AJEFNB s'intéresse particulièrement aux deux nominations qui doivent être faites à la Cour d'appel.

Services en français de la Gendarmerie Royale du Canada au Nouveau-Brunswick — La décision récente de la GRC de baisser de « C » à « B » l'exigence relative à l'interaction orale de plusieurs postes de membres au N.-B. viole le droit du public de se faire servir dans la langue officielle de son choix. L'AJEFNB a exhorté la commissaire aux langues officielles, Diane Adams, de donner suite à une plainte déposée auprès d'elle par l'Association, conjointement

avec la SAANB et l'AFMNB. Les trois organismes ont publiquement dénoncé la réduction de la capacité linguistique des postes de gendarmes de la GRC au N.-B.

De son côté, le Commissariat aux langues officielles a depuis déposé son rapport final qui confirme la violation de nos droits linguistiques. C'est un dossier à suivre.

Incarcération — L'Association procède à une étude plus approfondie de la situation des femmes francophones incarcérées à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. C'est un dossier à suivre.

Immobilier - L'AJEFNB a récemment été saisie d'une situation inacceptable, voire aberrante, qui s'est produite dans la région de Kent, au N.-B. Un avocat-membre nous a informé qu'au moment où il tentait de conclure l'achat d'une propriété pour des clients francophones, il lui a été impossible d'obtenir les actes de transfert **en français** de l'avocat du vendeur, également francophone tout comme ses clients. L'AJEFNB a demandé au Barreau du Nouveau-Brunswick de l'informer de sa politique sur la question des actes de transfert lors de ventes immobilières. Quels droits linguistiques sont prévus pour les clients ? Le Barreau n'a pas encore donné suite à notre requête. C'est un dossier que nous suivons de très près.

SERVICES JURIDIQUES

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées — Des exemplaires sont encore disponibles. Nous vous rappelons que cette édition est entièrement bilingue et comprend le texte intégral des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1^{er} février 2000. Pour vous procurer un exemplaire, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151.

Recueil d'actes juridiques — La production du 6^e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des**

affaires, achève. Les membres recevront gratuitement, sous forme électronique, ce tome aussitôt qu'il sera prêt pour diffusion.

Guide juridique — Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du *Guide*. L'AJEFNB se réserve toutefois le droit de limiter le nombre d'exemplaires distribués.

SERGE ROUSSELLE EST NOMMÉ DOYEN DE L'ÉCOLE DE DROIT

C'est le 27 mai dernier que le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton entérinait la nomination de **Serge Rousselle** au poste de doyen de l'École de droit de l'Université de Moncton. Il succède à Michel Doucet, qui a occupé ce poste au cours des cinq dernières années. Toutes nos félicitations et bon succès !

JURICOURRIEL

L'Institut Joseph-Dubuc du Manitoba offre depuis l'automne dernier, par courrier électronique, une série de *points de langue*. Ces *juricourriels* ont pour but de sensibiliser les juristes d'expression française à diverses difficultés ou subtilités du français juridique en contexte de common law. L'abonnement est gratuit. Vous n'avez qu'à communiquer avec l'Institut (courrier électronique : institut@ustboniface.mb.ca).

UNE TABLE À PARTAGER UN AVENIR À ASSURER

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada demandent aux femmes âgées de 50 ans et plus de participer à un **sondage** qui leur permettra d'unir leurs forces. Renseignements : communiquez avec la **FNFCE** en composant le 613-241-3500 ou par télécopieur

au 613-241-6679 ou par courriel au fnfcf@franco.ca.

PROFIL D'UN MEMBRE

Pierre E. GIONET — Diplômé de l'École de droit et de la Faculté d'éducation de l'Université de Moncton et récipiendaire de nombreuses bourses de mérite, Pierre Gionet est très bien connu dans la Péninsule acadienne. Il occupe depuis le mois d'avril de cette année le poste de procureur de la Couronne à Tracadie-Sheila. Il accède à ce poste après quatre ans de pratique chez Godin, Lizotte, Robichaud, Guignard de Shippagan, au N.-B.

Pendant ses études à l'Université de Moncton, Pierre Gionet a su se partager entre les études et les activités para-académiques. En 1994, il représentait la population étudiante de l'École de droit auprès de la F.É.É.C.U.M.; il a été membre de l'équipe de hockey de l'École de droit de 1992 à 1995; il participait, en 1993, au comité de recrutement de l'École de droit, assistait aux Conférences des universités canadiennes sur la Constitution et participait aux Jeux-ridiques à Sherbrooke.

Actif tant sur le plan professionnel que communautaire, Pierre Gionet a occupé de 1998 à avril 2000 le poste de vice-président de l'AJEFNB. Son professionnalisme et son dévouement à la tâche ne sont pas passés inaperçus. Il est actuellement membre du conseil d'administration des Jeunes entrepreneurs de la Péninsule acadienne. Pendant ses moments libres, Pierre Gionet s'exerce au golf (il est vice-président des joueurs du Club de golf de Pokemouche), au badminton et au tennis. Il est marié à Diane Basque depuis mars dernier. Tous nos voeux de succès !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Luc Desjardins

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca
